

COMMUNE DE LONGVIC
Département de la Côte d'Or

COMMUNE DE LONGVIC
Canton de CHENOVE
Arrondissement de DIJON
Département de la Côte d'Or

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LONGVIC
Du 8 janvier 2026

Nombre de membres
En exercice : 17
Présents : 12
Votants : 12

Le Huit Janvier Deux Mille Vingt et Six à dix sept heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du CCAS de LONGVIC étant assemblé en session ordinaire,
en Mairie après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RETY,
Vice-Président.

Étaient présents :

Mesdames BONIN – GRANDET – GUTIERREZ-VIGREUX – HAMADOU –
HENNEQUIN – ISSAD – JANVOIS – QUELIN – SIMON
Messieurs BARDET – BERTRAND – RETY

Étaient excusés :

Mesdames BONNOT – MARTELLI – MOSSON – TONOT
Monsieur TALMET

N° 2026-002

Objet : Fixation tarif des ateliers cuisine 2026

Mr RETY, Vice-Président du CCAS, fait part aux membres du Conseil d'Administration
que le Service Proximité organise régulièrement des Ateliers Cuisine, pour lesquels une
participation financière est demandée aux participants.

Il s'agit d'une participation aux frais d'alimentation, le CCAS payant l'achat de toutes les
denrées cuisinées et partagées ensuite lors d'un repas pris en commun.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS décide de fixer le tarif
des ateliers cuisine à 10 € par personne et par atelier à partir du 1^{er} janvier 2026.

Dit que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme,
Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président du CCAS,
Jean-Marc RETY,



Accusé de réception en préfecture
021-262101124-20260108-2026-001-DE
Date de réception préfecture : 22/01/2026